

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

3 juillet 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 3181)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 743

présenté par

M. Breton, Mme Corneloup, M. Ramadier, Mme Dalloz, Mme Louwagie, M. Viala, M. de la Verpillière, M. Teissier, M. Lurton, Mme Valérie Boyer, Mme Le Grip et M. Aubert

-----

**ARTICLE 4**

I. - À la première phrase de l'alinéa 5, substituer aux mots :

« leurs parents »

les mots :

« leur père et mère ».

II. - En conséquence, supprimer l'alinéa 6.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'affirmer l'égalité des filiations en tête du code civil tout en maintenant l'altérité sexuelle dans la parenté.